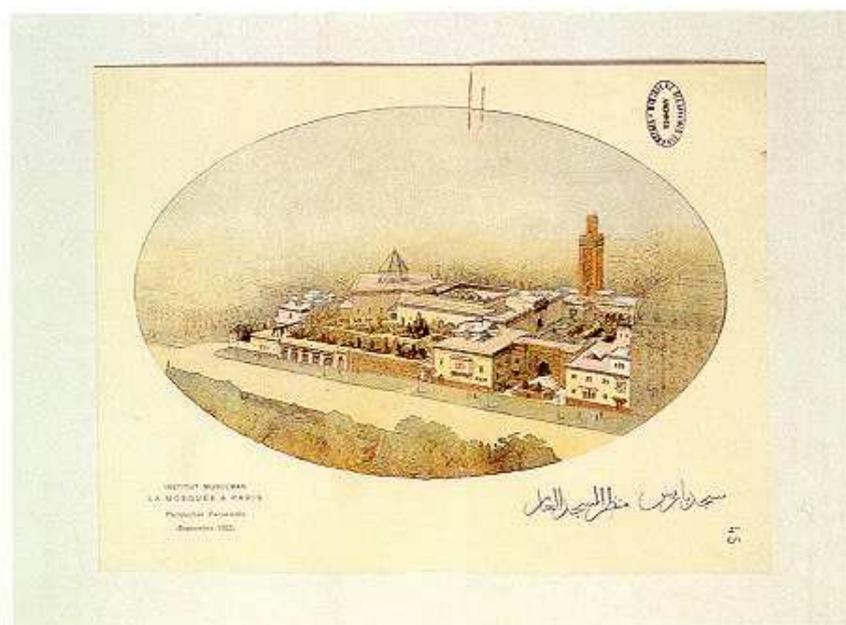


MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

CENTRE DES ARCHIVES DIPLOMATIQUES
DE
NANTES

COMMISSION INTERMINISTÉRIELLE
DES AFFAIRES MUSULMANES

1911 - 1938



DÉCEMBRE 1989

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

CENTRE DES ARCHIVES DIPLOMATIQUES

DE NANTES

REPertoire NUMERIQUE DES DOSSIERS

DE LA

COMMISSION INTERMINISTERIELLE

DES AFFAIRES MUSULMANES

1911-1938

Décembre 1989

La Commission interministérielle des Affaires musulmanes fut créée par décret du 25 juin 1911. Dans sa séance du 5 avril, la Chambre des Députés avait en effet adopté un projet de résolution invitant le gouvernement, dans le cadre de la politique saharienne de la France, à organiser un service civil d'informations musulmanes. Les ministères des Affaires étrangères et des Colonies proposèrent donc la constitution d'une commission interministérielle chargée de centraliser et d'étudier les informations recueillies par les différents ministères afin de déterminer "les modalités de notre action politique vis à vis de nos divers sujets musulmans" et de rechercher "la solution des affaires communes aux différents départements ministériels en ce qui concerne les affaires musulmanes". (1)

(1) Ministère des Affaires étrangères, Centre des Archives Diplomatiques de Nantes, Commission interministérielle des Affaires musulmanes, volume 1, fol. 1 à 4. Lettre du ministre des Affaires étrangères au ministre de la Guerre. Paris, 12 mai 1911.

La Commission, présidée par le ministre des Affaires étrangères comptait parmi ses membres le ministre des Colonies, le sous-Secrétaire d'Etat à l'Intérieur et huit représentants des ministères des Affaires étrangères, des Colonies, de l'Intérieur et de la Guerre, trois représentants de l'Algérie, de l'Afrique Occidentale Française et de l'Afrique Equatoriale Française, nommés sur proposition des gouverneurs généraux. Ces derniers étaient assistés dans leurs travaux par deux secrétaires possédant voix consultative et par un secrétaire adjoint désigné par les ministères des Affaires étrangères et des Colonies. La Commission devait se réunir au moins une fois par mois aux Affaires étrangères, à l'initiative de son président ou de l'un des départements ministériels intéressés.

Ne disposant d'aucun pouvoir exécutif, la Commission constituait un organe de coordination chargé d'assurer la cohésion de la politique de la France dans les colonies, les pays de protectorat et les pays sous mandat. "Il ne s'agit aucunement de procéder à une unification artificielle, ni d'établir une sorte de dogme mais de fixer quelques grands principes directeurs qui, dans leur application, s'adapteront aux contingences et dont les ministères devront chercher les modalités les mieux appropriées aux différents milieux. La commission se gardera bien d'imposer ses manières de voir ; elle est et entend rester consultative ; elle formulera des propositions ; elle sera une agence de conciliation, d'entente, précisait le ministre des Colonies lors de la première séance, le 23 mars 1911 (1).

La Commission n'avait donc pas pour mission d'instituer une politique musulmane (2), chaque pays musulman possédait des caractéristiques propres et devait conserver un développement

(1) Ibid, vol. 2, fol. 1-2. Procès-verbal de la séance du 23 mars 1911.

(2) Ibid, vol. 1, fol. 14. Rapport annexe, note pour le Président du Conseil : "Nous sommes tous d'accord ici pour reconnaître que chaque pays musulman a sa physionomie et un tempérament propres et doit avoir son développement spécial, mais il n'en est pas moins indispensable pour le gouvernement d'avoir des vues d'ensemble".

particulier comme le soulignaient ses délibérations. En fait, la Commission était considérée comme un instrument d'enracinement de la présence française dans les pays musulmans, ainsi que le montre son intérêt pour l'organisation des pèlerinages à la Mecque. La Commission possédait la faculté de s'assurer le concours de personnalités compétentes chargées de rapports et d'études ; ses procès-verbaux consignaient ses avis, ses vœux et ses résolutions étaient communiqués aux administrations intéressées ainsi qu'à certains postes diplomatiques et consulaires français en pays musulmans. Parmi ces collaborateurs occasionnels, citons Louis Massignon, appelé à plusieurs reprises à éclairer de son expérience les travaux de la Commission. Si la Commission devait se contenter de proposer rapports et avis, elle avait toutefois l'initiative de ses travaux. Elle pouvait cependant être saisie par les administrations concernées. Les postes diplomatiques et consulaires correspondaient également avec la Commission.

Présidée ordinairement par le sous-directeur d'Asie du ministère des Affaires étrangères, la Commission connut une grande activité pendant le premier conflit mondial grâce aux crédits extraordinaires mis à sa disposition et qui lui permirent notamment de s'assurer le concours de spécialistes éminents des affaires musulmanes. Jusqu'à trente séances eurent lieu certaines années. Cet intérêt soutenu tenait évidemment au souci du gouvernement de se concilier les populations musulmanes de l'Empire, notamment en Afrique du nord, surtout après l'entrée en guerre de la Turquie aux côtés des Empires centraux, comme en témoigne la conférence franco-anglaise relative aux questions musulmanes dont le procès-verbal manuscrit est conservé au début du volume 15.

Le lecteur lira à ce propos avec intérêt la réaction non dénuée d'ironie de Saint-Aulaire, délégué à la Résidence générale à Rabat, face aux réformes proposées par le gouvernement en faveur des musulmans, comme l'admission à la Commission de conseillers musulmans, réformes qui, jugeait-il, survenaient mal à propos et ne pouvaient être interprétées que comme l'indice d'une inquiétude vis à vis des musulmans. "On s'avise qu'il existe une population musulmane, qu'on se

reproche secrètement d'avoir négligée pendant la paix et, redoutant les effets de cette mauvaise politique, on l'accable brusquement de flatteries et de sourires". (1)

Le décret du 30 novembre 1918 réorganisait la Commission ; à côté des ministres des Affaires étrangères et des Colonies, du secrétaire d'Etat à l'Intérieur, elle comptait désormais parmi ses membres quatre représentants de chacun de ces ministères. Elle pouvait convoquer à ses assemblées avec voix consultative toute personne compétente soit pour leur confier les fonctions de rapporteurs, soit simplement pour s'éclairer de leur opinion. Parmi ces collaborateurs, citons Louis Milliot, professeur à la Faculté de Droit d'Alger, nommé, en décembre 1931, membre de la Commission après avoir occupé le poste d'adjoint à la section algérienne de la Commission comme juriste, poste où il fut remplacé par William Marçais, professeur au Collège de France et membre de l'Institut. Citons encore Abdenour Tamzali, membre de la section kabyle des délégations financières, désigné en mars 1936.

En dépit de cette réorganisation, les activités de la Commission ne tardèrent pas à se ralentir à partir de 1921, en raison de la diminution des crédits qui lui étaient alloués. Elle ne réunissait plus en fait à cette époque que les directeurs ou chefs de service des quatre ministères intéressés. En 1922, la Commission faisait état des réclamations des gouvernements des colonies et des pays de protectorat et se plaignait de ne pouvoir se livrer aux études préparatoires indispensables à la bonne marche de ses délibérations en raison des travaux qui accablaient ses membres.

(1) Ibid, volume 15, fol. 6-31, dépêche de Saint-Aulaire au Président du Conseil. Rabat, 7 janvier 1916.

La Commission suggéra donc la désignation d'un conseiller rapporteur, chargé d'étudier les questions soumises à ses délibérations, de rassembler la documentation nécessaire et d'établir des rapports préparatoires. Ce spécialiste devait être rémunéré sur le budget des Colonies, des pays sous protectorat ou mandat. Edmond Doutté, professeur d'Histoire et de Sociologie de l'Afrique du nord à l'Ecole coloniale, était alors proposé (1). En janvier 1927, Augustin Bernard était désigné comme secrétaire général.

La Commission fut de nouveau réorganisée par décret du 16 décembre 1931 et plusieurs sections créées comme la section algérienne. Longtemps présidée par Jean Gout spécialiste des questions musulmanes et chef du service français de la Société des Nations, la Commission disparut à la veille de la Seconde Guerre mondiale.

Les procès-verbaux de la Commission constituent une documentation de premier ordre sur les questions musulmanes puisqu'il n'est guère de sujet qu'elle n'ait abordé au cours de ses séances. L'accession des indigènes musulmans aux grades dans l'armée, la politique italienne en Tripolitaine et ses répercussions en Afrique du nord, les pèlerinages à la Mecque, les aspirations des Musulmans aux Indes ou l'institut musulman et la mosquée de Paris, n'en constituent que quelques exemples.

(1) Edmond Doutté, (1867-1926), maître de conférences à l'Ecole supérieure des Lettres d'Alger, titulaire en 1907 d'une chaire d'Histoire et de Civilisation arabes à la Faculté des Lettres d'Alger. Rappelé à Paris au début de la première guerre mondiale, il fut chargé d'organiser la propagande française dans les pays musulmans. Titulaire, à la paix, d'une chaire à l'Ecole coloniale et à l'Ecole des Sciences politiques, membre de l'Institut ethnologique, membre fondateur de l'Académie des Sciences coloniales, il est l'auteur de plusieurs ouvrages sur les questions musulmanes.

Pendant longtemps, les procès-verbaux de la Commission et leurs annexes, souvent très développées, puisqu'elles contenaient les rapports et études qui lui étaient soumises, furent imprimés. En 1921, il lui fut reproché de confier ses travaux d'impression à un imprimeur privé, solution adoptée en 1916 au détriment de l'Imprimerie nationale, les crédits étant alors gérés par le service des archives du ministère des Affaires étrangères.

A côté de la collection des procès-verbaux des séances de la Commission qui, de 1911 à 1938, ne comptent que quelques lacunes, le fonds conservé à Nantes compte quelques dossiers de principe sur le fonctionnement de la Commission (volumes 1 et 2), ses travaux (volumes 15 et 16) ou relatifs aux principales questions traitées par la Commission. Certains d'entre eux ne contiennent guère que des pièces envoyées au secrétariat de la Commission pour information, comme des dépêches des postes diplomatiques et consulaires. C'est le cas notamment du volume 17 sur l'importante question du Khalifat, soulevée en 1922 par la disparition de l'Empire ottoman et la proclamation en mars 1924 du roi Hussein comme calife, à la suite de la suppression du Khalifat par l'Assemblée nationale d'Angora et la destitution du calife Aldelmadjid.

Ces dossiers, mais aussi ceux relatifs aux pèlerinages à la Mecque, aux réformes politiques engagées en Tunisie et portant notamment sur l'élection des municipalités, aux questions militaires comme l'enrôlement des indigènes ou la propagande islamique parmi les troupes, contiennent des pièces qui ne figurent pas dans les séries de l'administration centrale du Ministère conservées à Paris et très endommagées pour les années de l'entre deux guerres.

Deux volumes retiendront encore l'attention du lecteur ; le premier relatif à l'accession des musulmans algériens aux droits politiques en 1919, contient en effet les études et commentaires de la Commission sur le projet de loi Marius Moutet. Quelques années plus tard, en 1922, la Commission sera saisie par le Président de la Commission de l'Algérie et des Colonies de la Chambre des Députés du projet de loi Marius Moutet et Blaise Diagne sur le régime de l'indigénat en Algérie et la représentation des indigènes au Parlement. La Commission émettra, à cette occasion, un voeu négatif (volume 19).

Un dossier sur l'accueil des musulmans en France (volume 22) évoque, de son côté, la fondation en France d'une société d'assistance aux indigènes musulmans de l'Afrique française, les activités de "La Solidarité franco-musulmane" ou du "Foyer Indigène colonial" ou encore les conditions de séjour à Paris des étudiants musulmans nord-africains.

Une très importante documentation (volumes 24 à 64) est constituée par les revues analytiques de la presse et des questions musulmanes, élaborées par le ministère des Colonies de 1915 à 1938, les bulletins périodiques de la presse musulmane du ministère des Affaires étrangères pour l'année 1929 et enfin les bulletins de renseignements et questions musulmanes du ministère de la Guerre, publiés de 1918 à 1938. Signalons enfin, regroupés dans le volume 64, des études dactylographiées ou des rapports imprimés.

Pascal Even, décembre 1989.

<i>Emi 101</i>	1	Constitution de la Commission, fonctionnement et personnel.	mai 1911- mars 1936.
"	2	Procès-verbaux des séances de la Commission.	novembre 1911- juillet 1914.
"	3	Idem.	janvier- juillet 1915.
"	4	Idem.	août- novembre 1915.
"	5	Idem.	décembre 1915- janvier 1916.
<i>Emi 102</i>	6	Idem.	février- avril 1916.
"	7	Idem.	mai- septembre 1916.
"	8	Idem.	octobre 1916- juin 1917.

<i>Lvi 103</i>	9	Procès-verbaux des séances de la Commission.	juillet 1917- décembre 1923.
"	10	Idem.	juin 1924- février 1927.
"	11	Idem.	décembre 1927- mars 1929.
<i>Lvi 104</i>	12	Idem.	mai 1929- décembre 1930.
"	13	Idem.	février 1931- juin 1932.
"	14	Idem.	janvier 1933- mars 1937.
"	15	Travaux de la Commission ; dossier général.	janvier 1916- décembre 1923.
"	16	Idem.	avril 1924- juillet 1937.
<i>Lvi 105</i>	17	Question du Khalifat.	décembre 1921- juin 1926.
"	18	Pèlerinages.	avril 1921- août 1936.
"	19	Accession des Musulmans algériens aux droits politiques.	mai 1917- décembre 1929.
"	20	Réformes en Tunisie.	avril- juin 1922.
"	21	Questions militaires ; troupes indigènes ; propagande islamique dans les troupes indigènes ; enrôlement des indigènes.	avril 1920- avril 1923.

2ui 105	22	Musulmans en France ; surveillance, protection et assistance de la main d'oeuvre indigène ; Institut et mosquée de Paris, étudiants musulmans à Paris ; enseignement de l'arabe.	mars 1916- mars 1933.
"	23	Correspondance échangée avec Sahib el Kaldi, dirigeant de la confrérie des Nakchibendys à Damas.	décembre 1922- octobre 1923.
24-64 Documentation.			
"	24	Ministère des Colonies ; revue analytique de la Presse et des questions musulmanes.	mai 1915- septembre 1922.
2ui 106	25	Idem.	octobre 1922- juillet 1923.
"	26	Idem.	août 1923- juin 1924.
2ui 107	27	Idem.	juillet 1924- juin 1925.
"	28	Idem.	juillet 1925- novembre 1926.
"	29	Idem.	décembre 1926- mai 1928.
"	30	Idem.	juin 1928- mai 1929.
2ui 108	31	Idem.	juin 1929- juin 1930.
"	32	Idem.	juillet 1930- mars 1932.
"	33	Idem.	avril 1932- décembre 1933.

<i>2 mi 108</i>	34	Ministère des Colonies. Revue analytique de la presse et des questions musulmanes.	janvier- décembre 1934.
<i>2 mi 109</i>	35	Idem.	janvier- mai 1935.
"	36	Idem.	juin- décembre 1935.
"	37	Idem.	janvier- avril 1936.
"	38	Idem.	mai- septembre 1936.
<i>2 mi 110</i>	39	Idem.	octobre- décembre 1936.
"	40	Idem.	janvier- mai 1937.
"	41	Idem.	juin- septembre 1937.
"	42	Idem.	octobre 1937- janvier 1938.
"	43	Idem.	février- mars 1938.
<i>2 mi 111</i>	44	Ministère des Affaires étrangères. Bulletins périodiques de la presse musulmane.	mai- décembre 1929.
"	45	Ministère de la Guerre. Bulletins de renseignements des questions musulmanes.	juin 1918- octobre 1922.
"	46	Idem.	novembre 1922- mai 1923.
"	47	Idem.	juin 1923- juin 1924.

<i>2 mi 112</i>	48	Ministère de la Guerre. Bulletins de renseignements des questions musulmanes.	septembre 1924- mai 1925.
"	49	Idem.	juin 1925- mars 1926.
"	50	Idem.	avril 1926- janvier 1927.
"	51	Idem.	février 1927- mars 1928.
"	52	Idem.	avril 1928- mars 1929.
<i>2 mi 113</i>	53	Idem.	avril 1929- janvier 1930.
"	54	Idem.	février- août 1930.
"	55	Idem.	septembre 1930- mai 1931.
"	56	Idem.	juin- décembre 1931.
"	57	Idem.	janvier- juillet 1932.
<i>2 mi 114</i>	58	Idem.	août 1932- février 1933.
"	59	Idem.	mars- décembre 1933.
"	60	Idem.	janvier- juillet 1934.
"	61	Idem.	août 1934- décembre 1935.

- 2 mi 115 62 Ministère de la Guerre. Bulletins de renseignements
des questions musulmanes. janvier-
novembre 1936.
- " 63 Idem. décembre 1936-
février 1938.

64 Documentation.

DJIAN (g.) Etude sur les Senoussistes et leur action dans le centre
africain. Fort-Lamy, 21 avril 1916, 265 p., dactyl.

MELIA (Jean). Le centenaire de la conquête de l'Algérie et les réformes
indigènes. Paris, Ligue française en faveur des Indigènes, musulmans
d'Algérie, s.d., 63 p.

Gouvernement général de l'Algérie, Direction générale des affaires
indigènes, Direction des services économiques, Sociétés indigènes de
prévoyance, de secours et de prêts mutuels. Mutualité, crédit, blé,
recueil des textes en vigueur au 15 décembre 1936. Alger, Imprimerie
Imbert, 1937, 226 p.